

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2001)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de l'Université de Berne

Autor: Schäublin, Christoph

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418436>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1. Rapport de gestion de l'Université de Berne*

Recteur: Prof. Christoph Schäublin

1.1 Priorités de l'exercice

Le 31 août prenait fin la première «législature» placée sous le signe de la nouvelle loi sur l'Université. Le «modèle bernois» privilégiant une université «autonome» a fait ses preuves. Au sein de l'Université, la répartition des compétences s'est globalement révélée satisfaisante et réalisable. Les facultés, les conférences et la direction de l'Université s'emploient à créer des conditions favorables à la recherche, à l'enseignement et aux prestations, et à préparer l'Université de Berne aux défis de demain. Le sénat veille à ce que les intérêts de l'ensemble des membres de l'Université soient pris en compte. La réélection du recteur et de l'un des vice-recteurs (le deuxième étant parti à la retraite) est le signe d'une stabilité rapidement trouvée. L'ordonnance sur l'Université a été révisée sur certains points. Le projet de planification pluriannuelle jette les bases permettant de réaliser le mandat de renouvellement constant de l'Université de Berne, d'en faire un pôle de recherche et d'enseignement attrayant et d'assurer son importance et son rayonnement régional, national et international. Conformément aux objectifs et directives du Conseil-exécutif, la Faculté de droit et des sciences économiques a été scindée le 1^{er} septembre en une Faculté de droit et une Faculté des sciences économiques et sociales. Par ailleurs, les deux facultés de théologie ont fusionné. Le fonctionnement normal des facultés a pu être assuré.

La législation prévoit la signature d'une convention de prestations entre la Direction de l'instruction publique et l'Université. Celle-ci sera bientôt approuvée par le Conseil-exécutif. Il s'agit, en prévision des évaluations et des mesures qui en découleront, de marquer la nouvelle gestion publique de l'empreinte universitaire. Le règlement d'évaluation arrêté par le sénat et approuvé par la Direction de l'instruction publique est entré en application. Les mandats de prestations concernant les instituts et les cliniques devraient être prêts pour l'année universitaire 2002/2003.

Certains objectifs n'ont pas encore été atteints. La question des rapports entre la Faculté de médecine et les hôpitaux universitaires n'a pas été réglée définitivement. L'accréditation pilote effectuée au printemps 2000 a mis en lumière la nécessité de réformer la Faculté de médecine dans le domaine clinique. Le retard pris dans le nouveau concept de bibliothèque est essentiellement dû aux incertitudes concernant la responsabilité et le financement de la bibliothèque municipale et universitaire.

La question de la position de l'Université par rapport aux institutions de formation du personnel enseignant reste également en suspens. La rentrée universitaire 2001 s'est toutefois déroulée normalement. La Conférence des institutions de formation du personnel enseignant est représentée au sénat depuis le 1^{er} septembre.

Au cours de l'exercice, toute une série de projets ont pu être menés à terme. L'Université n'avait rien laissé au hasard en perspective de l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité à la rentrée 2001. Les ressources spéciales débloquées par le canton et la Confédération ont été utilisées à bon escient. Le raz de marée annoncé a bel et bien eu lieu, les inscriptions enregistrées l'attestent. Les mêmes mesures seront appliquées en 2002.

La participation de l'Université au Festival Science et Cité a été couronnée de succès. Les membres de l'Université se sont livrés à un échange avec le public afin de faire tomber les barrières et de lui montrer le caractère fascinant de la science par des démonstrations pratiques. Les conférences et des tables rondes ont par ailleurs permis au public d'exprimer ses craintes et ses réserves. En

vue d'améliorer sa politique de communication, l'Université a créé un poste de responsable de la communication.

L'Université de Berne joue le rôle de «leading house» dans 2 des 14 projets retenus pour les pôles de recherche nationaux («Climate», «North-South») et joue un rôle central dans plusieurs autres projets. Le projet «Heart» sera réalisé dans le cadre du programme sur les projets d'innovation et de coopération. 9 millions de francs ont été débloqués dans le cadre du même programme à l'intention du groupement BENEFRI («World Trade Institute», Faculté des lettres, cours de didactique universitaire) et 6 millions de francs sont destinés au nouveau programme VETSUISSE. L'Université a également reçu des subventions fédérales dans le cadre du programme «Campus virtuel suisse». Quant aux fonds provenant du programme fédéral «Egalité des chances», ils ont permis de fonder le «Interdisziplinäres Zentrum für Frauen- und Geschlechterforschung (IZFG)». Certes, les programmes fédéraux ont apporté des avancées significatives dans plusieurs domaines, mais ils renforcent la dépendance de l'Université en termes de planification des projets. Or, les universités n'ont plus besoin de «contributions liées à des projets», mais de subventions de base leur laissant une plus grande autonomie.

Le projet VETSUISSE a considérablement progressé. L'évaluation menée y est pour quelque chose. Si VETSUISSE voit le jour, la médecine vétérinaire suisse risque fort de prendre les devants de la scène internationale. Le futur département interfacultaire de biologie cellulaire devrait permettre de regrouper les projets de recherche de trois facultés et d'élaborer un programme d'études propre.

Le nouveau programme de l'Institut du sport et des sciences sportives l'habilite désormais à proposer un cursus d'études sanctionné par une licence. L'Université s'implique pleinement dans le processus de Bologne, à savoir l'harmonisation de l'enseignement supérieur à l'échelon européen. Elle examine actuellement, de concert avec les autres universités suisses, les conditions et les disciplines les plus favorables à l'institution de cursus d'études à deux niveaux. Le nouveau règlement des études et des examens en économie d'entreprise a d'ores et déjà introduit les titres de «bachelor» et de «master».

1.2 Rapport des facultés et des autres unités

1.2.1 Faculté de théologie évangélique

Situation actuelle: les deux facultés de théologie ont fusionné au début de l'année universitaire 2001/2002. La nouvelle Faculté de théologie catholique chrétienne et évangélique se compose désormais de deux départements autonomes. Les répercussions de cette fusion en termes de personnel et de financement sont minimales.

Priorités de l'exercice: les principales activités de recherche ont porté sur l'Ancien Testament, la patristique et l'histoire de la Réformation, la théologie pratique ainsi que sur la recherche interfacultaire sur les genres. En termes d'enseignement, la Faculté mise sur un enseignement interdisciplinaire.

* Conformément à l'article 106 de l'ordonnance sur l'Université, le rapport de gestion se réfère à l'année civile (2001) pour les données chiffrées concernant les prestations de l'Université et les données financières et à l'année universitaire (du 1. 9. 2000 au 31. 8. 2001) pour les aspects académiques.

Capacités d'accueil et conditions d'études: la Faculté offre aux étudiants et étudiantes d'excellentes conditions de travail et d'encadrement (conseil aux étudiants, réunions d'accueil, tutorats, mentorats).

Collaboration dans l'enseignement et la recherche: la plupart des instituts travaillent en collaboration avec la Faculté des lettres. L'Institut des sciences des religions est rattaché aux deux facultés. La Faculté participe activement au Forum d'écologie générale. Les conventions de branche BENEFRI signées dans les domaines de l'Ancien Testament, du droit canon et du droit ecclésiastique jouent un rôle central dans le cursus ordinaire. Une large place est accordée à la collaboration avec Bâle et Zurich pour la formation post-grade. Des partenariats internationaux existent avec les facultés de théologie de Budapest, Nishinomiya (Japon) et Sibiu (Roumanie); la Faculté est en contact régulier avec Helsinki.

Relève académique: la proportion d'étudiants se préparant au doctorat est élevée par rapport au nombre total d'étudiants. La Faculté s'emploie à maintenir le nombre de postes d'assistants à un niveau élevé. Le programme fédéral d'encouragement de la relève lui a permis de créer un poste de maître assistant pour trois ans.

Assurance-qualité: la qualité est assurée par une procédure interne comprenant des rapports d'activité et une évaluation des enseignements.

Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: environ la moitié des postes d'assistants et presque un tiers des charges de professorat sont occupés par des femmes.

Planification stratégique de la Faculté: la Faculté prévoit de renforcer la coopération avec la Faculté de théologie évangélique de Neuchâtel et la Faculté de théologie catholique chrétienne de Fribourg; la collaboration œcuménique qui en résulte dépasse les frontières linguistiques et est unique en Suisse. La Faculté prévoit également de renforcer ses activités de communication.

1.2.2 Faculté de théologie catholique chrétienne

Situation actuelle: La fusion des deux facultés de théologie en une «Faculté de théologie catholique chrétienne et évangélique» a nécessité une longue préparation. Le nouveau règlement de Faculté délimite les compétences de chaque département dans le cadre des prescriptions légales, conformément à l'orientation théologique de chaque département. Les tâches du décanat et de la direction sont remplies par un organe de direction et de coordination composé de trois membres. Au cours du semestre d'été, un nouveau règlement sur les études et les examens est entré en vigueur. Il remplace l'ancienne réglementation sanctionnant les études par l'examen d'Etat. Pour la première fois, des fonds provenant de tiers permettent de financer un mandat d'enseignement renouvelé tous les deux semestres. Le mandat concerne les sciences liturgiques dont la chaire n'a pas été repourvue après le départ en retraite du professeur H. Aldenhoven.

Collaboration dans l'enseignement et la recherche: des petits projets ont été réalisés dans le cadre de conventions de coopération avec Varsovie, Sibiu et Sofia.

1.2.3 Faculté de droit et des sciences économiques

Situation actuelle: l'exercice 2001 a été marqué par la scission, le 1^{er} septembre, des Facultés de droit et des sciences économiques et l'entrée en vigueur de nouveaux programmes d'études au semestre d'hiver 2001/2002. Les deux sections de la Faculté avaient pour priorité de repourvoir plusieurs chaires. Au sein de la section des sciences économiques, la chaire du professeur W. Popp a enfin pu être repourvue par le professeur T. Teichert. Au sein de la section juridique, le professeur R. Kiener a repris le 1^{er} juin la chaire de droit public et de droit administratif. Le nouveau titulaire de la

chaire de droit pénal, droit pénal international et droit de procédure pénale est, depuis le 1^{er} septembre, le professeur G. Heine.

Priorités de l'exercice: les nouveaux règlements des études et des examens en sciences économiques et sociales n'ont pas pu, comme prévu, entrer en vigueur au début du semestre d'hiver 2000/2001, ce qui a provoqué le mécontentement de toutes les personnes concernées, en particulier des étudiants.

Capacités d'accueil et conditions d'études: les effectifs d'étudiants de la Faculté ont de nouveau augmenté. Toutes les filières sont saturées et les conditions d'encadrement se sont dégradées dans tous les domaines d'études. L'économie d'entreprise est la discipline la plus touchée. On y dénombre 1023 étudiants en branche principale et 326 étudiants en branche secondaire pour sept professeurs ordinaires. Les auditorios du site von Roll ont permis de désengorger les cours magistraux donnés aux étudiants du premier cycle en sciences économiques.

Collaboration dans l'enseignement et la recherche: la collaboration entre les Universités de Berne, de Fribourg et de Neuchâtel (BENEFRI) s'est renforcée en droit européen, droit de la santé et droit économique international. Le congrès des facultés de droit suisse s'est tenu à Berne. La forte participation au congrès a une fois de plus mis en lumière la nécessité de collaborer, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Bologne. Les différents règlements d'études de la Faculté divergent dans l'application du système ECTS. Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour améliorer la mobilité des étudiants et des étudiantes en Suisse et à l'étranger.

Relève académique: la Faculté a mis en place un système permettant de compléter ou d'assurer l'occupation provisoire de chaires par des professeurs assistants ou professeurs assistantes. Madame Ebell occupe la première chaire de professeure assistante en économie politique (analyse des marchés financiers). Les charges de professeurs assistants contribuent à encourager la relève scientifique et à endiguer l'afflux d'étudiants et d'étudiantes. *Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université:* la proportion de diplômées ne cesse d'augmenter; elle atteindra bientôt 50 pour cent en droit. Bien que les postes d'assistants soient de plus en plus souvent occupés par des femmes, le nombre de femmes préparant le doctorat n'a pas connu la progression attendue. Aucune femme ne fait partie des nouveaux privat-docents. Le nombre de femmes briguant un poste de professeure est infime par rapport au nombre de femmes souhaitant devenir professeures assistantes. Une seule chaire a pu être pourvue par une femme.

Planification stratégique de la faculté: la Faculté a dû prendre des mesures de planification particulières, notamment en ce qui concerne les nouveaux systèmes de gestion des notes et a dû réexaminer la question de l'utilisation des ressources disponibles.

1.2.4 Faculté de médecine

Situation actuelle: la Faculté est de plus en plus préoccupée par les changements de politique sanitaire et hospitalière et les problèmes qui en découlent. Le passage du stade préclinique au stade clinique est en cours de révision dans le cadre de la réforme des études. La 3^e année sera réformée dès le semestre d'hiver 2001/2002. Les changements sont substantiels et le corps enseignant doit s'investir de plus en plus. Les influences externes et internes se répercuteront finalement sur les chances d'accréditation de la Faculté. La situation financière ne s'est pas améliorée: la Faculté a dû renoncer à des points de personnel supplémentaires.

Priorités de l'exercice: l'élaboration des mandats de prestations pour l'enseignement et la recherche entre la Faculté et ses institutions est une des priorités de l'exercice. La longue phase de préparation est close. Les mandats doivent mettre en évidence les besoins financiers effectifs en matière d'enseignement et de recherche et donner à la Faculté la possibilité de procéder elle-même à la répartition de ses ressources.

Capacités d'accueil et conditions d'études: l'apprentissage par problèmes (APP) ne peut faire ses preuves que si l'accent est mis sur l'enseignement par petits groupes. Cette forme d'enseignement constitue une charge de travail supplémentaire pour le corps enseignant et implique le maintien du *numerus clausus*. La capacité d'accueil reste inchangée, même si elle a dû être ajustée pour l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité.

Collaboration dans l'enseignement et la recherche: la création d'un collège des doyens des cinq facultés de médecine suisses a permis de renforcer la collaboration, principalement dans l'enseignement. Les programmes d'enseignement sont en cours d'harmonisation et une liste des objectifs d'apprentissage en Suisse est en train d'être élaborée. La collaboration dans la recherche est fortement liée aux projets. Les institutions de la Faculté entretiennent des liens étroits avec les autres institutions suisses et étrangères. Le rôle central joué par la division de biomécanique orthopédique dans un projet des EPF réalisé dans le cadre d'un pôle de recherche national et l'attribution d'un projet fédéral de coopération sur la recherche dans le domaine cardiovasculaire à l'Institut de physiologie sont des exemples de réussite.

Relève académique: avec la création de chaires de professeurs assistants et la simplification de la procédure concernant l'attribution de chaires extraordinaires se dessine une amélioration de la situation.

Evaluation: la Faculté a mis sur pied une commission chargée d'évaluer l'enseignement. Sa mission consiste à élaborer un concept d'évaluation adéquat. Les activités de recherche du Département de recherche clinique ont fait l'objet d'une évaluation menée par des experts internationaux. Tous les groupes concernés se sont révélés compétitifs au niveau international et ont attesté le niveau élevé des activités exercées.

Planification stratégique de la faculté: la réforme du programme d'études axe l'enseignement sur la résolution de problèmes, en médecine clinique comme dans les autres domaines. Les mandats de prestations constituent un nouvel outil de gestion permettant de mieux tenir compte des besoins de l'enseignement et de la recherche. L'institution d'une chaire de gériatrie et la création d'une unité d'économie sanitaire à l'Institut de médecine sociale et préventive font partie des projets de développement de la Faculté. L'augmentation du nombre de cours de médecine générale fait également partie de ses priorités.

1.2.5 Faculté de médecine vétérinaire

Situation actuelle: le Département d'études cliniques, qui a ouvert ses portes en mars 2000, a été amené à adapter ses structures et à en créer de nouvelles. La première phase de transformation du bâtiment d'anatomie en centre d'apprentissage est close depuis l'automne 2000. Les travaux se sont poursuivis au cours de l'été 2001. Les étables de la clinique bovine ont été transformées en vue de satisfaire les exigences d'un élevage bovin moderne et d'en optimiser la gestion.

Priorités de l'exercice: le plan de développement VETSUISSE de 1999 constitue la base des négociations en cours. Le comité d'intégration VETSUISSE a particulièrement mis l'accent de ses activités sur la réforme des études. Des propositions concrètes concernant la répartition des tâches ont été élaborées en tenant compte de la mobilité des étudiants et du corps enseignant. Une évaluation des activités de recherche a été confiée à un comité d'experts internationaux. Le rapport d'évaluation est favorable au projet VETSUISSE. Il conclut que les sites de Berne et de Zurich ne peuvent individuellement être compétitifs sur la scène internationale. Il recommande la répartition claire des tâches et la concentration des spécialisations. Les prestations de recherche dans les disciplines fondamentales se sont révélées bonnes, voire très bonnes; en revanche, celles des sciences cliniques ont été jugées moins bonnes. Ce rapport va permettre de répartir les disciplines en fonc-

tion de l'expertise en matière de recherche, d'assurer un enseignement lié à la recherche et de favoriser le développement de projets de recherche interdisciplinaires de portée internationale.

Capacités d'accueil et conditions d'études: pour la première fois, les cours par blocs d'organes ont été introduits en 2^e année dans le cadre du nouveau programme d'enseignement. L'intégration verticale des blocs a remporté un franc succès auprès des étudiants. La charge de travail occasionnée ne pourra être maintenue sans renforcer les effectifs du corps enseignant. Les travaux préparatoires visant à introduire l'enseignement par blocs d'organes en 3^e année ainsi que l'apprentissage par problèmes en 4^e année ont avancé.

1.2.6 Faculté des lettres

Situation actuelle: la structure des départements et des instituts a été adaptée conformément aux conclusions de l'audit des tâches; la plupart des mesures prévues ont été mises en œuvre. La nouvelle chaire de linguistique italienne n'a pas encore été pourvue. Une série de commissions structurelles et de commissions de nomination préparent sept nouvelles nominations. Trois chaires ont été repourvues à l'Institut de germanistique, et une à l'Institut de psychologie. La chaire de philologie slave remplit les conditions de création d'une filière de slavistique intégrée en partenariat avec l'Université de Fribourg.

Priorités de l'exercice: de nombreuses manifestations et expositions ont été organisées au cours de l'exercice: la section «Architekturgeschichte und Denkmalpflege» de l'Institut d'histoire de l'art a présenté à l'automne 2000 une exposition à Istanbul. L'Institut d'histoire a, dans le cadre de l'exposition «L'iconoclasm – Vie et mort de l'image médiévale» du musée d'histoire de Berne, organisé une rencontre internationale. Celui-ci a également présenté une exposition dans le cadre du Festival Science et Cité. Le «Berner Forum für Wissenschaftsethik» a organisé une journée sur l'éthique au château de Villars-les-Moines. L'Institut de langue et littérature françaises a, quant à lui, organisé un colloque sur le thème «Paris, capitale du XVIII^e siècle». Le professeur G. Grasshoff (chaire de théorie et d'histoire de la science) a proposé un atelier sur le thème «Logic and the Foundations of the Exact Sciences – Hilbert's Heritage».

Capacités d'accueil et conditions d'études: les filières de psychologie, de langue et littérature anglaises et d'études théâtrales sont surchargées; l'encadrement a été difficile à assurer à l'Institut d'ethnologie et à l'Institut des sciences des religions.

Collaboration dans l'enseignement et la recherche: le développement des conventions BENEFR1 a joué un rôle de tout premier plan au cours de l'exercice. La Faculté a obtenu, dans le cadre d'un programme d'encouragement fédéral, des fonds destinés à la promotion structurelle et à la consolidation du réseau BENEFR1 en slavistique ainsi qu'en langues et littératures romanes.

Relève académique: le nombre d'habilitations délivrées pour l'année académique est exceptionnellement élevé. Deux jeunes candidats ayant postulé à des postes mis au concours dans leurs instituts respectifs ont pu s'affirmer face à leurs concurrents internationaux. Une privat-docent a été nommée professeure à l'Université de Fribourg-en-Brisgau. Un privat-docent a obtenu un poste de professeur boursier du Fonds national à l'Université de Bâle.

Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: deux femmes ont pris leurs fonctions de professeures à l'Institut de germanistique.

Planification stratégique de la faculté: il est prévu de fermer l'Institut de philologie romane en 2002. L'enseignement qui y était donné sera remplacé dans le cadre de l'accord avec les universités partenaires de Fribourg et de Neuchâtel. En contrepartie, les étudiants des deux universités pourront suivre des cours de linguistique italienne et espagnole à la Faculté des lettres.

Mesures particulières: l'Institut de psychologie, l'Institut d'histoire, l'Institut de langue et littérature anglaises, l'Institut d'ethnologie,

l'Institut d'études théâtrales et l'Institut de germanistique ont bénéficié d'une partie des fonds débloqués pour l'arrivée de la double volée de maturité. Ceux-ci sont destinés à assurer la qualité de l'enseignement dispensé au premier cycle.

1.2.7 Faculté des sciences

Situation actuelle: l'interruption du processus de nomination consécutive à l'audit des tâches a pris fin. Une professeure et sept professeurs ont pris leurs fonctions en 2000 à la Faculté. De nouvelles entrées en fonction sont prévues pour 2002. Deux professeurs extraordinaires à titre accessoire ont été nommés professeurs extraordinaires à titre principal. La charge de professeur assistant en biotechnologie a pu être pourvue. Si l'on peut se réjouir du haut niveau de qualification des candidats, on peut déplorer que la proportion de chaires occupées par des femmes n'ait pas augmenté. *Priorités de l'exercice:* la nouvelle filière de biochimie, proposée à partir du semestre d'hiver 2001/2002, a attiré un grand nombre d'étudiants. Le programme d'enseignement des deux premières années d'études en pharmacie proposées à la Faculté des sciences est en cours de révision. La réglementation des filières interfacultaires de biologie moléculaire va également être remaniée. Les projets de plusieurs instituts ont été acceptés dans le cadre des pôles de recherche nationaux (PRN) du Fonds national suisse. Ils jouent un rôle leader dans le pôle «Variabilité du climat, prévisibilité et risques climatiques» et participent activement aux pôles «Plant Survival» et «Mitigating Syndromes of Global Change».

Capacités d'accueil et conditions d'études: l'organisation de l'enseignement a été revue en perspective de l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité.

Collaboration dans l'enseignement et la recherche: le retrait du canton de Berne de la Conférence Universitaire de Suisse Occidentale prévu pour fin août 2002 a des répercussions négatives sur les formations doctorales en termes de coûts et de qualité.

Relève académique: la *venia docendi* a été délivrée huit fois et un privat-docent a été nommé professeur titulaire. On note toutefois un désintérêt croissant pour les postes réservés aux jeunes universitaires de la relève académique. Ce désintérêt s'explique en partie par la dégradation de l'image de l'enseignement universitaire ainsi que par une pénurie de postes «tenure track» dans le corps intermédiaire supérieur. Dans de nombreux domaines, les femmes qualifiées se destinant à une carrière universitaire sont sous-représentées.

Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: pour la première fois, la Section pour l'égalité entre les femmes et les hommes a organisé une journée d'information à l'intention des élèves de gymnase. Cette journée a remporté un vif succès.

Assurance-qualité: le laboratoire de physique des hautes énergies de l'Institut de physique fera l'objet d'une évaluation réalisée par des experts et expertes externes. Les résultats de cette évaluation et les propositions qui en découleront sont attendus pour l'année universitaire 2002/2003.

Planification stratégique de la faculté: l'augmentation du nombre de filières est en cours d'examen, ainsi que la création d'un centre de statistique interfacultaire. L'introduction des titres de bachelor et de master prévue à l'échelon européen dans le cadre de la déclaration de Bologne suscite un débat sur les objectifs des études et sur les formations proposées. La question de la cohabitation entre un système de diplôme et un système basé sur les branches principales et secondaires, la question des examens ainsi que la question de la collaboration avec les autres facultés sont encore en suspens.

1.2.8

Conférence des unités universitaires centrales (UUC)

La Conférence des unités universitaires centrales (UUC) regroupe trois unités actives dans le domaine scientifique. Ces unités ne peuvent être rattachées à une faculté en raison de leur mandat interdisciplinaire de recherche, d'enseignement et de prestations. Il s'agit du Centre de coordination interfacultaire pour l'écologie générale, du Centre de coordination de la formation continue et de l'Institut du sport et des sciences sportives. Chacune de ces unités dispose d'une charge de professorat ordinaire et des mêmes prérogatives légales que les instituts universitaires. Le travail de chacune d'entre elles est suivi par une commission centrale, laquelle sert de lien avec les facultés. Depuis l'approbation par le Conseil-exécutif des attributions et des compétences de l'UUC, de son organisation et de son intégration au sein de l'Université, sa mission principale consiste à ancrer et à améliorer les conditions générales régissant les activités et le développement de ses unités. Au sein de l'Université, les attributions des unités sont contestées et leur légitimité parfois remise en question. C'est en tout cas ce qu'il est ressorti des discussions menées autour de la création extrafacultaire de la licence en sport et sciences sportives et de la question du rôle de leading house des unités dans les pôles de recherche nationaux. L'UUC a dû fournir un travail d'information et de persuasion énorme.

1.2.9

Conférence des institutions de formation du personnel enseignant

Situation actuelle: l'Abteilung für das Höhere Lehramt (AHL) est maintenue jusqu'à la fin de l'année universitaire 2003/2004. Le Sekundarlehramt (SLA), dont la fermeture est prévue pour la fin de l'année 2003/2004, est en cours de démantèlement. Le Centre de formation du brevet secondaire (BES) se prépare à fermer ses portes. La Conférence, quant à elle, continuera d'exister jusqu'à la fin de l'année 2001/2002.

Priorités de l'exercice: durant l'exercice, une large place a été accordée au suivi des étudiants et des étudiantes. Les instituts ont reçu un mandat de recherche et développement dans le cadre de la nouvelle formation du personnel enseignant les incitant à développer leurs activités dans ce domaine.

Capacités d'accueil et conditions d'études: il a de nouveau fallu prendre des mesures particulières pour faire face aux sureffectifs d'étudiants et d'étudiantes à l'AHL. La dernière volée admise au BES a été la plus abondante de tous les temps.

Collaboration dans l'enseignement et la recherche: l'AHL participe à de nombreux projets intrauniversitaires, nationaux et internationaux. En termes d'enseignement, le SLA entretient des rapports étroits avec la Faculté des lettres et la Faculté des sciences de l'Université de Berne ainsi qu'avec le Conservatoire de musique et d'art dramatique. En termes de recherche, la collaboration se fait à l'échelon national comme à l'échelon international. Le BES continue d'entretenir des contacts avec l'Université de Berne et les Universités de Fribourg et de Neuchâtel.

Relève académique: elle est principalement assurée par les postes d'assistants des instituts.

Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: les candidatures de femmes sont, dans la mesure du possible, encouragées. Certains thèmes abordés en cours traitent de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Assurance-qualité: les cours et les prestations de chaque institut font l'objet d'une évaluation. Les conclusions, qui se répercutent sur les structures et les offres de formation, peuvent être consultées par les étudiants.

1.3 Domaines spécifiques

Planification: l'exercice 2001 a été marqué dans de nombreux cantons par l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité à l'université. La capacité d'accueil des nouveaux étudiants et étudiantes a été limitée dans les différentes branches. Par conséquent, le nombre de préinscriptions dans 17 disciplines a incité l'Université à prendre 150 mesures visant à assurer la qualité de la formation ainsi que des mesures concernant les locaux. En tant qu'institution hôte, l'Université souhaite que les postes de professeurs boursiers accordés par le Fonds national suisse soient directement gérés par les instituts ou les cliniques et puissent être pris en compte dans leur planification à long terme. Elle souhaite également que les conséquences en terme d'infrastructure universitaire soient clarifiées. Sur 16 demandes déposées, le Fonds national a accepté de financer deux postes pour une durée de six ans. La banque de données concernant les professeurs a été actualisée dans le cadre de la planification des universités à l'échelon national.

Finances: le sénat a édicté un rapport interne concernant la Commission des finances. Les crédits d'exploitation et les crédits supplémentaires ont été ventilés sans changement notable. L'érosion des ressources due au cours élevé du dollar et au renchérissement n'a pu être endiguée. Même si les ouvrages scientifiques sont progressivement remplacés par des supports électroniques, les économies réalisées ne sont pas encore notables. Les coûts des organes prestataires de services ont augmenté pour l'acquisition de matériel. En 2001, les crédits d'investissement destinés à l'acquisition de matériel nouveau et de matériel de remplacement ont augmenté de 1,4 million de francs.

Personnel: le service du personnel continue de miser sur le développement des prestations de service au profit des institutions universitaires. Il a, dans le cadre du projet NOGA, mis en œuvre un plan visant à rationaliser la procédure de coordination avec l'Office cantonal du personnel. La gestion opérationnelle du personnel a intégralement été déléguée à l'Université. En ce qui concerne la gestion des documents du service et la question de la protection des données et de leur classement matériel, une réglementation a été mise en place.

Evaluation: le règlement d'évaluation est entré en vigueur en janvier. L'évaluation a pour objet de contrôler la mise en œuvre des mandats de prestations et de la convention de prestations. Les facultés et les unités d'organisation compétentes sont chargées d'assurer la qualité de l'enseignement, de la recherche et des prestations. En tant que telles, elles sont responsables de la mise en œuvre des évaluations à leur niveau. Il incombe aussi aux différentes unités de l'Université d'enregistrer leurs projets de recherche en cours dans la banque de données centrale pour la recherche. Le «rapport de recherche électronique» est désormais accessible sur Internet. Les données publiées correspondent aux données requises par l'UE en matière d'information sur la recherche. Les données sur le financement, le budget, les équivalences plein temps (EPT) des collaborateurs et collaboratrices, ainsi que les données concernant les brevets ne sont pas publiées.

Bibliothèques: en janvier 2000, le Conseil-exécutif a chargé l'Université de développer un nouveau concept de bibliothèque pour l'Université et la bibliothèque municipale et universitaire de Berne. Un bilan de la situation a été dressé ainsi que cinq modèles proposés. Il ne reste plus qu'à choisir, mettre au point et mettre en œuvre le nouveau concept. C'est la tâche à accomplir dans un proche avenir.

Bâtiments et locaux: en 2000, le nouveau centre d'information de la Faculté de médecine vétérinaire, considérablement agrandi, a ouvert ses portes après une phase de planification et de construction d'un an et demi seulement. La réforme des études, fortement axée sur le travail personnel et le travail de groupe, avait rendu nécessaire une telle réorientation. Le nouveau concept – basé sur l'acquisition des ouvrages les plus récents ainsi que sur une palette variée de places de travail modulaires – devrait faire école.

Relève académique: la commission compétente s'est de nouveau consacrée au suivi du programme fédéral d'encouragement de la relève, lequel ne subventionne plus que les postes de maîtres-assistants et professeurs assistants et impose un quota de femmes de 40 pour cent (sur le pourcentage d'occupation global, en équivalences plein temps). A l'Université de Berne, 18 personnes (dont 8 femmes) ont bénéficié des subventions fédérales. Suite à plusieurs mutations, six postes ont été mis au concours à l'été 2001. Un groupe de travail s'est penché sur la question de la relève universitaire et a rédigé un rapport dressant le bilan de la situation. La commission souhaite, sur la base des résultats de la consultation, traiter trois domaines d'action d'ici à fin 2001 et présenter des recommandations à la direction de l'Université en vue de promouvoir la relève universitaire.

Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: la commission compétente a suivi les activités de la section et s'est penchée sur les projets et objectifs des facultés et instituts en matière de promotion des femmes. Outre les activités courantes, la section s'est consacrée aux projets mis en œuvre dans le cadre du programme fédéral «Egalité des chances 2000 à 2003». En plus du projet «Mentoring Deutschschweiz», les projets mis sur pied par la section dans les modules «Mentoring» et «Structures d'encadrement pour les enfants» ont été approuvés et ont obtenu l'aide financière du comité de pilotage de la Conférence universitaire suisse. Un bâtiment situé en plein cœur du quartier de l'Université a été loué pour la crèche universitaire. L'agrandissement de la crèche est financé à court terme par des fonds provenant du programme «Egalité des chances», à moyen et à long terme par des fonds provenant des contributions sociales des membres de l'Université. Les fonds du programme fédéral ont également permis de financer le «Interdisziplinäres Zentrum für Frauen- und Geschlechterforschung», qui a vu le jour à l'été 2000. Les premiers colloques sur le thème des «gender studies» ont eu lieu pendant l'année universitaire 2000/2001. Les écoles doctorales et le développement de programmes d'études sont en projet. Un rapport a paru à l'occasion du dixième anniversaire de la section.

Commission de recours: la Commission de recours s'est occupée de 39 recours (contre 28 l'année précédente). Cette progression s'explique en partie par le fait que les facultés rendent de plus en plus de décisions susceptibles de recours. La majeure partie de ces recours concernait la Faculté des lettres (13) et la Faculté de droit et des sciences économiques (11). 21 cas ont pu être réglés pendant la phase d'instruction. La commission a statué sur 16 recours, soit une progression de 100 pour cent par rapport à il y a deux ans. Trois cas ont été déclarés irrecevables, sept ont été rejetés et six admis. Les recours sont souvent dus à des règlements confus et compliqués. Des informations supplémentaires ainsi que des extraits de décisions peuvent être consultés sur le site de la Commission de recours (<http://www.rekom.unibe.ch>).

1.4 Associations dotées d'un pouvoir de représentation

1.4.1 Verband der Dozentinnen und Dozenten (VDD)

(association des membres du corps enseignant)

1.4.2 Verband der Assistentinnen und Assistenten (VAA)

(association des assistants et des assistantes)

Ces deux associations sont des sections de l'association du corps intermédiaire de l'Université de Berne (MVUB). Etant donné que la participation, la relève académique et la participation au Festival Science et Cité ont concerné les deux sections au même titre, c'est de nouveau un compte rendu global qui est rendu ci-après. A l'initiative du comité général de l'association du corps intermédiaire, un groupe de travail a été formé au semestre d'hiver

2000/2001 au sein de la Commission pour l'encouragement de la relève scientifique. Ce groupe doit proposer des mesures visant à améliorer la situation du corps intermédiaire. Deux membres du comité général de l'association ont pris part aux travaux du groupe de travail. Les problèmes ont pu être mis en lumière grâce aux résultats d'études réalisées dans d'autres universités et à l'enquête effectuée auprès des membres du corps intermédiaire de l'Université dans toutes les branches. Pour le corps intermédiaire, l'encouragement de la relève passe par une formation doctorale ciblée, l'introduction d'un système de «tenure track», une planification de carrière régulière et l'établissement de carrières répondant à des besoins fonctionnels et ne conduisant pas automatiquement à une charge de professorat ordinaire. Le rapport du groupe de travail accompagnant la consultation effectuée dans les rangs universitaires n'a pas eu l'écho attendu, même si l'encouragement de la relève universitaire a eu la reconnaissance souhaitée. La question de la mise en œuvre et de l'exécution des mesures arrêtées, des carrières universitaires et du «tenure track» seront étudiées en détail dans des groupes de travail spéciaux. L'association du corps intermédiaire a fait des propositions visant à améliorer la participation du corps intermédiaire dans les instituts, départements et unités comparables. A la demande de la direction de l'Université, l'association a élaboré un concept de directives sur la participation. Ces directives n'ont toutefois pas été adoptées par la direction pour des raisons juridiques. L'association du corps intermédiaire estime cependant que la réglementation en vigueur mérite d'être révisée si cela permet de régler certains problèmes. La direction de l'Université a toutefois montré de la compréhension pour les désirs du corps intermédiaire. Les membres du corps intermédiaire ont été les acteurs principaux de nombreuses manifestations organisées lors du Festival Science et Cité. A la Tour des prisons, le corps intermédiaire a sensibilisé le public à son travail en invitant un assistant à travailler à son projet sous les yeux des visiteurs. Une série de posters présentait la situation du corps intermédiaire.

1.4.3

Association des étudiants et des étudiantes de l'Université de Berne (AEB)

L'AEB s'est employée à défendre les intérêts des étudiants et des étudiantes dans les domaines suivants: à l'échelon national, elle a observé le développement du «Campus virtuel suisse» ainsi que les débuts de la mise en œuvre de la déclaration de Bologne. Elle a manifesté sa désapprobation face à l'introduction des titres de bachelor et de master à l'Université de Berne. A l'échelon cantonal, la nouvelle loi sur la modification des dispositions concernant les écolages et les taxes d'études a provoqué une véritable levée de boucliers. L'AEB s'oppose au remplacement des bourses par des prêts. Elle continue par ailleurs son combat contre la loi sur les restrictions d'admission. A l'échelon universitaire, l'AEB a élaboré, en collaboration avec la direction de l'Université, des directives concernant les motifs de prolongation de la durée des études. L'AEB désapprouve toutefois le pourcentage à partir duquel une activité lucrative est un motif de prolongation, à savoir 25 pour cent. En ce qui concerne le règlement des études et des examens de la section économique, l'AEB a élaboré une proposition de compromis pour les branches secondaires et complémentaires qui a pour but de refuser l'exclusion des étudiants et étudiantes d'autres facultés. L'AEB a continué de proposer des prestations à la communauté estudiantine. Outre la fête de l'Université, elle a organisé une journée d'accueil pour les nouveaux venus ainsi que des séances d'information pour les élèves de gymnase. Le dossier d'information «Frauenförderung» a été conçu en vue de sensibiliser les étudiants et les étudiantes aux questions relatives à la promotion des femmes. L'AEB était en outre présente au Festival Science et Cité. Elle est représentée au sein de la Commission pour l'encouragement de la relève scientifique. Par son représentant au sein de la Commission pour la présentation de rapports et l'évaluation, elle a participé à l'élaboration du règlement d'évaluation de l'Université de Berne.

Berne, le 29 janvier 2002

Au nom du sénat
Le recteur: *Schäublin*